

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 06/08/2025

VOI.25.00.A02222

OBJET : Arrêté temporaire de circulation CHEMIN DES TORCOLS

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de la DIRECTION VIE DES QUARTIERS
Considérant L'organisation de l'évènement SAINT CLAUDE EN FETE il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 27/08/2025 CHEMIN DES TORCOLS

ARRÊTE

Article 1 : Le 27/08/2025, le stationnement des véhicules est interdit entre 11h00 et 22h00 CHEMIN DES TORCOLS sur le parking du complexe sportif des Torcols sur les emplacements jouxtant les terrains de sports conformément au plan joint sur 35 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

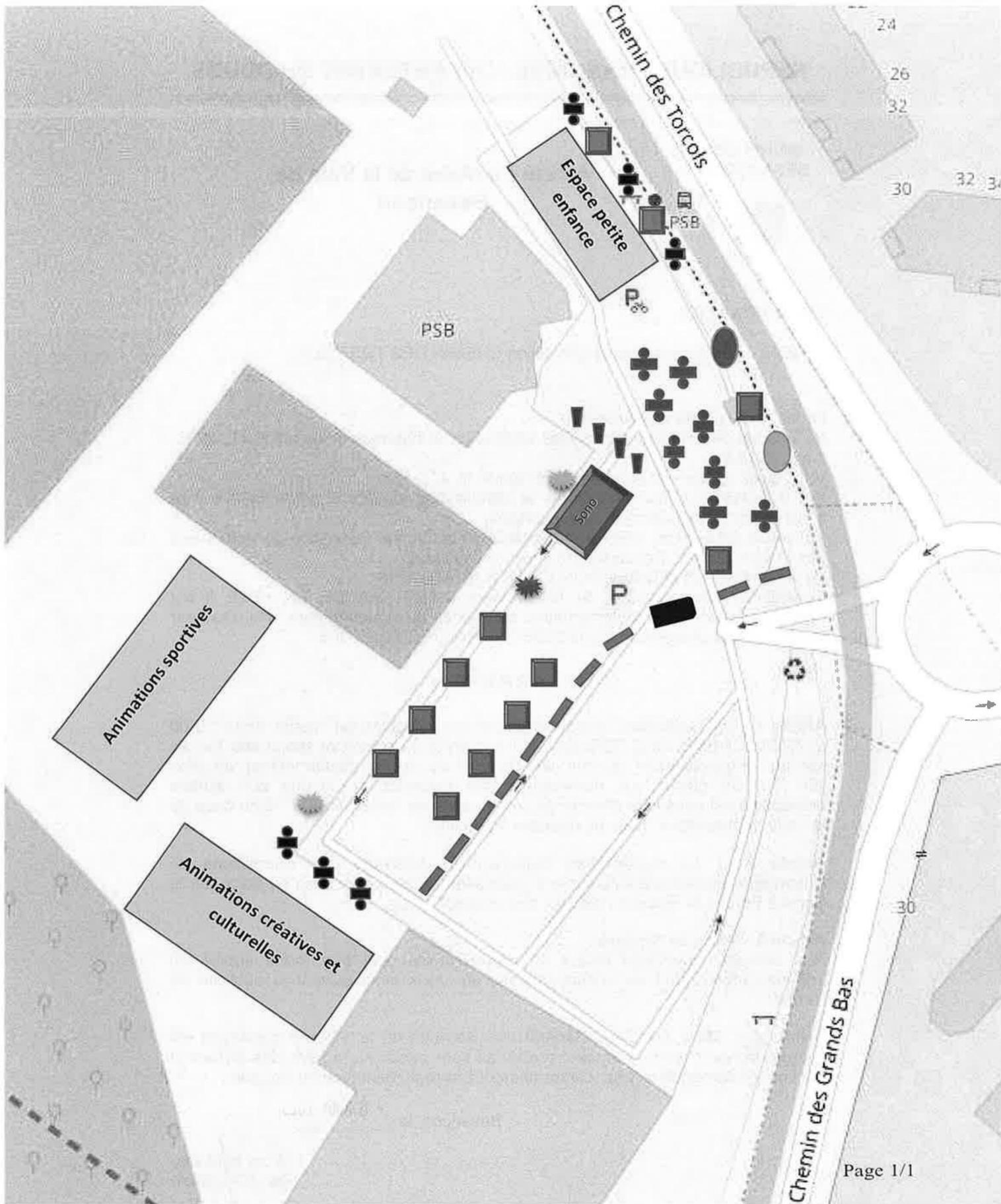
Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 06 AOUT 2025

Pour la Maire,
Par délégation,


Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée





égende :

	Chapiteaux lestés « Vitabris »
	Dispositif anti voiture bélière
	Borne électrique
	Rampe d'eau
	Tables et banc

	Tables pique-nique
	Fourgon : dispositif voiture bélière
	Mange debout
	Point Chaud, crêpes, Barbecue, Plancha
	Buvette